

SIAH CROULT et
Petit ROSNE

09 JUIN 2016

N° A-2016-06-3086

MA
WOP CD
PN

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Marché public de prestations de services



**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
Hydraulique des Vallées du Croult
et du Petit Rosne**

**Marché public de tests avant
réception d'ouvrages d'assainissement**

AVENANT n° 1

Marché N° 11-13-18

Dressé par la Directrice Générale
Adjointe, Responsable des services
techniques

Déborah MARCO.

Vérifié par le Directeur Général,

Éric CHANAL

Approuvé par le Président,

Guy MESSEGER.

Entre

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne dont le siège est situé Rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil-en-France (95500), représenté par Monsieur Guy Messager, Président du S.I.A.H, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité Syndical en date du ci-après par « le SIAH »

D'une part,

Et

La société CAE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, sous le numéro de SIRET 451 593 453 000 25, ayant son siège social au 34 avenue du Général Leclerc à Santeny (94440) représentée par Madame JANSSON CHARRIER Marielle, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désigné ci-après par « le mandataire du groupement ».

D'autre part,

La société SATER, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne, sous le numéro de SIRET 400 054 383 000 80, ayant son siège social au 10 rue Marcel Dassault à Neuilly Plaisance (93360) représentée par Monsieur BELUZE Denis, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désigné ci-après par « le Co-Traitant ».

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le marché public n° 11-13-18 est relatif aux tests avant réception d'ouvrages d'assainissement. Il a été attribué au groupement d'entreprises CAE/ SATER le 10 juin 2013.

EXPOSÉ DES MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PRÉSENT AVENANT :

Modifications de l'environnement en cours de marché :

Compte-tenu de la nécessité de prolonger le marché afin de finaliser le dossier de consultation des entreprises en vue de sa reconduction, le SIAH souhaite signer un avenant de prolongation des prestations de trois mois supplémentaires.

INCIDENCE FINANCIÈRE DU PRÉSENT AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHÉ INITIAL

Cet avenant ne comporte aucune incidence financière compte tenu du fait que le montant maximum du marché à bons de commande n'est pas atteint.

I) Article de l'acte d'engagement modifié par le présent avenant

ARTICLE 3 : - Augmentation du délai d'exécution du présent marché

Le présent avenant a pour objet de prolonger de 3 mois le marché n° 11-13-18 pour couvrir la période du 23 juillet 2016 au 23 octobre 2016.

II) Entrée en vigueur du présent avenant

Les dispositions du présent avenant prendront effet au terme de la transmission de la délibération d'approbation de cet avenant par le SIAH du Croult et du Petit Rosne au Représentant de l'Etat.

Fait en deux exemplaires originaux
Le ...6./6./16

Marielle JANSSON CHARRIER,

Arnaud SANS, Denis BELUZÉ

Gérante de l'entreprise CAE


CAE
SARL capital 55 650 €
8, route de Mandres
94440 SANTENY
pour la rue du Noyer Saint Germain
Tél. 01 45 99 42 18 - Fax: 01 45 95 17 93
Guy MESSAGER, g.m@cae-be.fr -
01 45 1 593 453
La Gérante
Ame Marielle JANSSON-CHARRIER

Directeur de l'entreprise SATER.

Maire honoraire de Louvres
Président du SIAH


SATER SA
Siège Social
Rue du Bras - TAMINGHEM - BP 40185
62504 SAINT-OMER CEDEX
Tél. 03.21.12.50.70 - Fax : 03.21.12.50.78

